

Initiatives ministérielles

Cet énoncé ne dit pas que le gouvernement va démissionner. Il dit «prêt à remplacer un gouvernement démissionnaire».

Je ne peux trop insister sur l'importance de la décision que vous allez devoir prendre d'ici six semaines. Vous allez être appelé à décider qui formerait le gouvernement du Canada si les libéraux démissionnaient.

Si vous décidez que les Canadiens seraient mieux servis par un parti dont l'objectif déclaré est de diviser ce pays en deux, objectif qu'il ne cesse de poursuivre depuis deux ans, vous ferez une erreur grave.

Nous recevons énormément de courrier. J'en reçois non seulement de ma circonscription d'Elk Island, mais aussi de tout le pays. Il faut que vous sachiez que des Canadiens exaspérés ont écrit de partout au pays à des députés réformistes, moi y compris, pour leur demander quand ils allaient faire quelque chose.

En tant que troisième parti, nous sommes vraiment impuissants, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Un certain nombre de pétitions ont été présentées à la Chambre de la part d'électeurs canadiens demandant à celle-ci de nommer comme opposition officielle un parti loyal au Canada. C'est d'une grande importance.

J'aimerais également souligner que j'ai reçu des lettres et rencontré des gens qui m'ont fait part de la détresse et du sentiment d'impuissance qu'ils ressentaient. Ils m'ont dit: «Que pouvons-nous faire? Il y a au Canada un groupe qui veut déchirer le pays et nous ne pouvons même pas le contrecarrer à la Chambre des communes.»

Ce problème est grave à l'extrême. Je vous exhorte, monsieur le Président, à prendre la bonne décision. J'apprécie la lourdeur de la responsabilité qui vous échoit à ce stade-ci.

• (1120)

M. Randy White (Fraser Valley—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, certaines questions ont été soulevées en cette Chambre au sujet des 53 députés du Bloc comparativement aux 52 députés du Parti réformiste, quoique les chiffres ne représentent pas à eux seul toute l'ampleur de la question fort bien présentée par notre leader parlementaire.

Il y a lieu de savoir si oui ou non l'actuel chef de l'opposition a démissionné de son poste à la Chambre étant donné que celui qui a donné avis verbal de son intention de mener une province et un parti engagé à séparer cette province du reste du Canada se trouverait en position de conflit d'intérêts.

Les questions auxquelles s'intéresse maintenant cette personne sont d'ordre provincial et ne visent pas explicitement l'intérêt de la fédération. Monsieur le Président, je crois donc que chacun des partis compte 52 députés et que vous devriez examiner la situation pour déterminer si oui ou non le chef de l'opposition est encore un député en cette Chambre.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, j'ai quelques brèves remarques.

Je vous dirai que si le Bloc avait terminé troisième aux élections de 1993, nous aurions eu suffisamment de fierté pour ne pas quémander d'obtenir le rôle d'opposition officielle. Je pense qu'il s'agit de chiffres, comme le leader parlementaire du Bloc l'a mentionné.

Je comprends difficilement le troisième parti, les réformistes. Hier, ils demandaient la destitution du premier ministre; aujourd'hui ils veulent devenir le deuxième parti avec moins de députés. C'est un autre monde.

À la veille des Fêtes, il y a peut-être trop de gens dans ce parti qui croient encore au père Noël.

[Traduction]

Le Président: Je crois que c'est la fin d'une manche. J'ai été avisé de ce recours au Règlement et je voulais l'entendre.

Pour le moment, je n'ai aucune décision à prendre et de toute façon, je refuserais d'en prendre une maintenant.

[Français]

Je vais maintenant parler des interventions qui ont été faites par tous nos collègues ici en cette Chambre, et je veux réfléchir un peu.

Comme vous le savez, il est possible que nous ayons des changements dans le nombre de députés qui siègent en Chambre. Peut-être que ceci aura lieu dans les semaines à venir.

[Traduction]

Vous m'avez demandé, en ma qualité de Président, de réfléchir à un recours au Règlement. Vous, chers collègues, m'avez fait part de certaines informations. Pour le moment, j'ai l'intention d'en prendre note, de recueillir d'autres informations moi-même et de réfléchir à ce qui m'a été demandé; je ferai part de ma décision à la Chambre uniquement si cela devient nécessaire et quand ce sera nécessaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

FINANCES

RAPPORT PROVISOIRE SUR LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DE
1995

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que la Chambre prenne note du rapport intérimaire du Comité permanent des finances, établi conformément à l'article 83.1 du Règlement, présenté à la Chambre le 12 décembre 1995.

• (1125)

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il y a juste un an que j'ai eu le privilège de lancer le débat sur des mesures possibles pour le budget de 1995. Aujourd'hui j'ai le plaisir de rejouer ce